

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Cher (18)
Commune d'Uzay Le Venon

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 7 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Présents :

Gilles DELFOLIE, Maire.
Philippe COUSIN, Cécile REGRAIN, Adjoints.
Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Elodie PHILIPPON, Conseillères.
Gilles CHANTRIER, Jean-Jacques LANDUYT, Pascal LECOURT, Conseillers.

Excusé :

Geoffrey TOURNY (pouvoir à G. DELFOLIE)

•Approbation du procès-verbal de la séance précédente

•Questions diverses

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Après lecture, le conseil adopte le PV de la séance précédente à l'unanimité

Sécurisation du village-Sens des rues

Le centre de gestion des routes sera de nouveau contacté afin de voir ce qui est envisageable pour faire diminuer la vitesse au stade et dans le bourg sur la RD 37. Ralentisseurs ? Chicanes ?

Mare rue de la République

Des bulleurs ont été installés dans la mare en vue d'éviter la prolifération de lentilles. Des produits seront aussi dispersés régulièrement.

City Stade

Il est décidé de délimiter les terrains de pétanque par la pose de planches verticales. Cette mise en place sera faite au printemps.

L'inauguration avec les autorités ayant octroyé les subventions pourra avoir lieu ensuite.

Cérémonie du 11 novembre

Le rassemblement et le dépôt de la gerbe au monument aux morts auront lieu à 11h00.
Le Verre de l'amitié sera offert ensuite à la salle des fêtes.

Repas du CCAS

Le repas du CCAS se tiendra le dimanche 8 décembre 2024

Vœux de la Municipalité

Ils auront lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 19h00.

Recensement de la population

Le recensement de la population d'Uzay le Venon aura lieu en janvier et février 2025.
Mme Evelyne TOURNY (ayant déjà rempli cette mission lors des recensements 2019 et 2014) sera de nouveau sollicitée afin de rencontrer la population et de recueillir les informations utiles à l'INSEE.

Le recensement de la population conditionne l'octroi par l'état des dotations pour les communes et autres collectivités : il détermine, entre autre, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est une ressource annuelle très importante pour les collectivités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

